

Arrêté N°2021-284

portant recevabilité d'une candidature pour l'élection de la direction de l'IETL

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu les statuts de l'IETL, approuvés par le Conseil d'administration ;
- Vu l'avis de vacance à la direction de l'IETL, en date du 17 novembre 2021 ;
- Vu la candidature de M. Emmanuel DOCKES, Professeur des Universités,

Arrête :

Article 1^{er} : Candidature recevable

La candidature de M. Emmanuel DOCKES, Professeur des Universités est déclarée recevable pour l'élection à la direction de l'IETL.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera notifié aux membres du Conseil de l'IETL et mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'Université et sur le site intranet de l'IETL.

Fait à Lyon, le 9 décembre 2021


Nathalie DOMPNIER
